AMBASSADE
DE FRANCE
EN ARMÉNIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 27 mai 2020

7774 cas confirmés de coronavirus/ Au moment de la rédaction de cette revue, les autorités ont confirmé 7774 cas de coronavirus dans le pays dont 3255 ont été guéris et 98 patients sont décédés.

Pachinian : Nous avons affaire à la deuxième vague du coronavirus dans le pays ; les contrôles seront renforcés/ La presse rend compte du briefing en ligne tenu à la suite de la réunion du la Commission qui coordonne les activités de prévention de la propagation de COVID-19 en Arménie. Le Premier ministre a qualifié de « *plutôt grave* » la situation en Arménie en termes de propagation du nouveau coronavirus et a parlé de la deuxième vague du coronavirus dans le pays. Selon lui, la Commission est parvenue à la conclusion que les règles établies par le bureau du Commandant de l'état d'urgence étaient adaptées à la situation et qu'elles sont efficaces par nature. D'après Pachinian, le problème reste le non-respect des règles. Il a déclaré que les sanctions administratives pour le non-respect des règles seraient renforcées. Pachinian a parlé des prochains « *raids* » dans de différentes parties pays qui concerneront et les personnes physiques, et les personnes morales, entreprises. Des contrôles plus stricts seront effectués sur les frontières administratives des communes. La Police contrôlera le respect des règles notamment le port des masques y compris dans les véhicules personnels.

Les autorités essayeront d'éviter le retour au confinement général et continueront la lutte « *décentralisée* »/ Le vice-premier ministre, Commandant de l'état d'urgence, Tigran Avinian, a déclaré que tous les efforts possibles seraient déployés pour ne pas retourner au confinement général dans tout le pays et pour continuer la lutte « *décentralisée* » contre la propagation du virus. Avinian a rappelé que le confinement était imposé dans certaines communes où le risque épidémiologique est élevé comme à Sevan et à Areni. Avinian n'a cependant pas exclu la possibilité de revenir au confinement général dans le cas de « *certains scénarios particuliers* ». Pour éviter ceci, Avinian a souligné l'importance du respect des règles et la responsabilité des citoyens. Le Bureau du Commandant a discuté de certains changements dans la politique de dépistage du coronavirus en incluant les laboratoires privés ce qui augmentera le nombre des tests effectués quotidiennement.

Le jugement de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de l'affaire « Makuchyan et Minasyan contre l'Azerbaïdjan et la Hongrie »/ La presse rend compte du jugement de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de l'affaire « Makuchyan et Minasyan contre l'Azerbaïdjan et la Hongrie ». Selon le jugement, l'Azerbaïdjan a violé la Convention européenne des droits de l'homme en graciant, récompensant et glorifiant un officier de l'armée azerbaïdjanaise qui avait tué à la hache un officier arménien endormi en Hongrie en 2004 lors d'un séjour de formation de l'OTAN. La CEDH a déclaré que les actions de Bakou équivalaient à « *l'approbation* » et à « *l'endossement* » du « *très grave crime à caractère ethnique* » commis par l'officier Ramil Safarov. Dans le même temps, la CEDH a rejeté l'affirmation des plaignants selon laquelle les autorités azerbaïdjanaises sont directement responsables du meurtre de Markarian. La CEDH a également blanchi la Hongrie de tout méfait en indiquant que les plaignants arméniens n'avaient pas réussi à prouver leur affirmation selon laquelle le gouvernement hongrois aurait dû savoir à l'avance

que Safarov serait libéré s'il était extradé. La presse rappelle que le Budapest officiel a toujours insisté sur le fait que l'extradition était conforme à la convention européenne. Il a également déclaré avoir reçu l'assurance formelle de Bakou que Safarov purgera le reste de sa peine à vie dans une prison azerbaïdjanaise. L'ancien gouvernement arménien avait écarté cette explication lorsqu'il a suspendu les relations diplomatiques avec la Hongrie en 2012. La CEDH avait été saisie en 2013 par un autre officier que Safarov avait tenté de tuer la même nuit et par l'oncle de Markarian. Ils ont demandé à la CEDH de statuer que les actions des gouvernements azerbaïdjanais et hongrois étaient contraires à plusieurs articles de la Convention européenne des droits de l'homme. Les plaignants ont également demandé au tribunal d'envisager d'ordonner la révocation de la grâce de Safarov. Ils n'ont pas demandé de dommages et intérêts, à l'exception du remboursement de leurs frais de justice. Philip Leach, le directeur du Centre européen de défense des droits de l'homme basé, qui représente les plaignants, a salué le verdict ferme de la CEDH. Il a déclaré au service arménien de *RFE/RL* que l'affaire pouvait maintenant être envoyée à la Grande Chambre de la CEDH ou au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour décider des mesures à prendre par les autorités azerbaïdjanaises.
Pour mémoire
Le tribunal de Budapest avait condamné Safarov à la prison à vie en 2006, le condamnant pour avoir assassiné à la hache le lieutenant Gurgen Markarian et pour avoir tenté de tuer de la même manière un autre participant arménien, Hayk Makuchian. Safarov a reçu un accueil de héros à Bakou immédiatement après que les autorités hongroises l'aient extradé vers l'Azerbaïdjan en 2012. Il a non seulement été gracié par le Président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev, mais il a également été promu au rang de major, s'est vu accorder un appartement gratuit et a payé huit ans d'arriérés de salaire. Le Premier ministre hongrois, Viktor Orban, s'était rendu à Bakou en juin 2012, deux mois avant l'extradition de Safarov. Dans un rapport de 2017, le Projet de signalement du crime organisé et de la corruption (OCCRP) a révélé que de 2012 à 2013, plus de 9 millions de dollars avaient été transférés sur les comptes bancaires hongrois d'une société offshore appartenant au fils d'un haut fonctionnaire du gouvernement azerbaïdjanais. Selon ce rapport, le premier transfert de 450 000 dollars en espèces avait été effectué en juillet 2012, un mois avant l'extradition de Safarov. Le Ministre hongrois des Affaires étrangères, Peter Szijjarto, avait fermement nié tout lien entre les flux financiers et la scandaleuse extradition.

Réactions à la décision de la CEDH/ Dans son communiqué sur le jugement, le Ministère arménien des Affaires étrangères indique que cette décision de la CEDH est un jugement contre la politique d'arménophobie de l'Azerbaïdjan. « *Il ne reconnaît pas seulement, mais se prononce également sur l'inadmissibilité de la promotion au niveau de l'État des crimes de haine commis par l'Azerbaïdjan contre les Arméniens* ». « *La République d'Arménie considère cet arrêt de la CEDH comme une demande adressée aux autorités d'Azerbaïdjan de rétablir la justice dans le terrible meurtre de Gurgen Margaryan et de mettre fin à sa politique raciste envers les Arméniens* » déclare le MAE arménien tout en indiquant que l'Arménie fera des efforts cohérents dans les organismes internationaux compétents. Le représentant du gouvernement arménien auprès de la CEDH, Yeghishe Kirakosian, a également salué l'arrêt de la CEDH : « *C'est probablement la première fois que la Cour européenne a noté la politique d'arménophobie et de discrimination ethnique de l'État azerbaïdjanais à l'égard des Arméniens* ».

Les autorités arméniennes ont félicité leurs collègues géorgiens à l'occasion de la fête nationale de la Géorgie/ Le Premier ministre Nikol Pachinian a adressé un message de félicitations au Premier ministre géorgien, Guiorgui Gakharia, à l'occasion de la fête nationale de la Géorgie. Le Président, Armen Sarkissian, a également envoyé un message de félicitations à la présidente de la Géorgie, Salomé Zourabichvili.

L'Arménie va mettre fin à l'élection directe des maires/ La presse indique que le gouvernement et l'opposition parlementaire ont uni leurs forces pour rédiger un projet de loi

qui abolira l'élection directe des maires de toutes les villes et même de certains villages du pays. Selon le projet de loi débattue par le Parlement mardi, seules les collectivités locales comptant jusqu'à 4 000 habitants continueront d'avoir des maires élus au suffrage direct. Les résidents des grandes communautés n'éliront, sur la base d'une liste de partis, que les conseils locaux qui, à leur tour, nommeront leur maire. Un tel mécanisme est déjà en place dans les trois plus grandes villes d'Arménie : Erevan, Gumri et Vanadzor. Le gouvernement, le parti au pouvoir « Mon pas » ainsi que les deux partis d'opposition parlementaire « Arménie lumineuse » et « Arménie prospère », veulent étendre ce mécanisme aux autres communautés urbaines et aux grands villages. Présentant le projet de loi, le Ministre de l'Administration territoriale et des Infrastructures, Suren Papikian, a déclaré que le changement proposé renforcerait la démocratie dans le pays en augmentant le rôle des partis et des alliances politiques. Selon lui, les liens claniques et même criminels ont souvent été décisifs pour l'issue des élections municipales directes organisées dans ces communautés. Papikian a également noté que beaucoup d'entre eux sont encore dirigés par des maires qui avaient été élus dans des circonstances contestées avant la révolution de velours de 2018. Il n'a pas nié que le gouvernement actuel veut rendre leur réélection plus difficile. La presse rappelle que malgré la popularité du Premier ministre Nikol Pachinian, les candidats désignés ou soutenus par son parti avaient perdu une partie des élections municipales organisées depuis 2018.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.